

# CHALLENGE RÉGIONAL JEUNES (2E MANCHE)

## ZONE SUD, À ÉCROUVES

### LES TENDANCES SONT CONFIRMÉES



Deuxième le mois dernier à Epinal, la Frouardo-Pompéenne Laura l'Huillier a pris cette fois sa revanche, chez les benjamines.

Écrouves. À la veille de sa fermeture pour vidange, il y avait foule hier après-midi à l'Ovive, le centre aquatique toulouais. Pensez, quelque 80 espoirs meurthe-et-mosellans et vosgiens se sont mesurés sur un slalom parallèle en eau assez calme, pouvant tout aussi bien convenir aux futurs slalomeurs et descendeurs qu'aux ligneux en devenir. Et cela afin de valider leurs billets pour la finale régionale, prévue dans trois semaines à Nancy. Une deuxième levée de ce Challenge qui a globalement confirmé les tendances esquissées le mois dernier dans les eaux spinaliennes. Intraitables à la piscine Roger-Goujon, deux Gerbévillo-Ménoviciens, la minime Alexane Galmiche et le poussin Hugo Monasse ont donc enfoncé le clou. Tout comme le Frouardo-Pompéen Gabriel Baechler en minimes. Deuxième chez les benjamines en janvier, son équipière Laura l'Huillier a, de son côté, gagné une place dans la hiérarchie, la Géromoise Coline Husson s'étant cette fois montrée moins rapide et un peu plus fautive que lors du lever du rideau de ces joutes hivernales. Alors qu'il avait terminé premier dans les Vosges, le Rosiérois Vivien Stemmelen n'a, quant à lui, pas totalement confirmé. La faute notamment à une première manche un peu lente et à trois touches dans la seconde. Finalement cinquième, il a du coup laissé la voie libre à son dauphin de la première manche, le Golbéo-Spinalien Loïc Petel. Enfin, chez les poussines, dans le petit duel au sommet que se livrent les Géromaises Amélie Nicot et Pauline Georgeon, c'est la première qui a, en l'occurrence, remporté le morceau. Ce qui promet pour la finale nancéienne.

**Filles Minimes** : 1. Galmiche (Mortagne) 70.6 pts ; 2. Dominique (Mortagne) 71.8 ; 3. Laugel (Mortagne) 86.9 ; 4. Cointin (Mortagne) 89.7 ; 5. Bernard (GESN) 242.9.

**Benjamines** : 1. **L'Huillier (OFFP) 73.2** ; 2. **Caillet (OFFP) 75.4** ; 3. Nicot (Gerardmer) 75.8 ; 4. Clement (Gerardmer) 76.1 ; 5. Husson (Gerardmer) 80 ; 6. Gombert (GESN) 82.1 ; 7. Louis (Nancy Tomblaine) 82.1 ; 8. Guilcher (GESN) 101 ; 9. Soller (GESN) 141.1.

**Poussines** : 1. A. Nicot (Gérardmer) 90.1 ; 2. P. Georgeon (Gérardmer) 95.1 ; 3. Larminach (Gérardmer) 105.2 ; 4. C. Nicot (Gérardmer) 113.9 ; 5. Louis (Nancy Tomblaine) 115.7 ; 6. V. Georgeon (Gérardmer) 162.6 ; 7. Perrin (Charmes) 180.

**Garçons Minimes** : 1. **Baechler (OFFP) 64.3** ; 2. Houillon (GESN) 65.5 ; 3. **L'Huillier (OFFP) 66.3** ; 4. Monasse (Mortagne) 67.6 ; 5. Latimier (GESN) 70.6 ; 6. Andrien (Nancy-Tomblaine) 90.9 ; 7. Brun Picard (Gérardmer) 91.6 ; 8. Moss (Rosières-aux-Salines) 99 ; 9. Bohy (Toul) 104.6 ; 10. Cretin (Gérardmer) 105.7 ; 11. Rouhier (GESN) 105.8 ; 12. Louis (Nancy-Tomblaine) 111.1 ; 13. Aubertin (GESN) 112.2 ; 14. Poirot (Gerardmer) 115.3 ; 15. Gillot (Rosières-aux-Salines) 123.8 ; 16. Colin (Charmes) 125.5 ; 17. Aubry (Toul) 129.2 ; 18. Marconi (Neuves-Maisons) 130.9 ; 19. Q. Demangeon (St-Dié) 142.6 ; 20. Mathern (Rosières-aux-Salines) 151.4 ; 21. Lambard (Charmes) 158.6 ; 22. Laurent (Blainville) 176.2 ; 23. Jamey (Blainville) 176.7 ; 24. A. Demangeon (St-Dié) 181.7 ; 25. Grandjean (Rosières-aux-Salines) 219.3.

**Benjamins** : 1. Petel (GESN) 72.6 ; 2. Becker (Nancy Tomblaine) 76.2 ; 3. **Lemoine (OFFP) 80.5** ; 4. Georgeon (Gérardmer) 80.8 ; 5. Humbrecht (GESN) 81.1, Stemmelen (Rosières-aux-Salines) 81.1 ; 7. Collard (Nancy-Tomblaine) 82.7 ; 8. Latimier (GESN) 85.1 ; 9. Ledore (GESN) 87.9 ; 10. **Kirsch (OFFP) 93.2** ; 11. Perrin (Charmes) 95.6 ; 12. Dumont (Neuves-Maisons) 106.2 ; 13. Maurel (Nancy-Tomblaine) 109.1 ; 14. Didierjean (GESN) 113.5 ; 15. Christ (Toul) 125.6 ; 16. Burgunder (GESN) 137.6 ; 17. Hussard (Toul) 138.4 ; 18. Landolphe (Charmes) 139 ; 19. Leroy (Rosières-aux-Salines) 151.9 ; 20. Latacz (Toul) 156.4.

**Poussins** : 1. Monasse (Mortagne) 67.6 ; 2. Marconi (Neuves-Maisons) 96.9 ; 3. Del Rey (GESN) 104.4 ; 4. Allard (Nancy Tomblaine) 105 ; 5. Frison (GESN) 107.4 ; 6. Stemmelen (Rosières-aux-Salines) 112.4 ; 7. Grosjean (GESN) 117.5 ; 8. Baudoin (Vallée du Sanon) 124.8 ; 9. Gaillard (Vallée du Sanon) 129.5 ; 10. Jambois Ruche (Toul) 171.5 ; 11. Bechard (Rosières-aux-Salines) 521.7.